

INTRODUCTION

Le présent texte vous est soumis par le Comité de citoyens du secteur parc Fontaine (Hull). Ce Comité est né il y a trois ans sous l'impulsion de quelques résidents excédés de ne pouvoir utiliser le parc à cause de sa malpropreté et de son manque d'équipement. Le Comité eut par la suite à lutter contre les visées des bureaucrates de l'urbanisation et des politiciens en quête de projets prestigieux pour que soit retiré le projet d'expropriation de 150 logements qui avait pour but d'agrandir le parc Fontaine pour en faire un centre d'attraction genre "Central Park".

Le parc Fontaine appartenant en partie à la ville de Hull et en partie à la Commission de la Capitale Nationale, nous avons eu, au cours de notre action, à apprendre à nager dans le dédale administratif des gouvernements municipal, provincial et fédéral. Malheureusement, après trois ans de revendications, de rencontres et de discussions, aucun travail n'a encore été commencé en vue d'aménager le parc avec des équipements récréatif, sportif et communautaire, même si des sommes d'argent ont été votées dans ce but par la ville en 1971. Nous allons nous appuyer sur l'expérience concrète (avec les administrations fédérale et municipale) que nous avons acquise au cours de nos actions dans les comités de citoyens pour la rédaction de ce mémoire.

Nous n'avons pas les compétences pour entrer dans les aspects juridiques qu'impliqueraient la création et la répartition du pouvoir à l'intérieur d'un futur district fédéral quelque soit sa forme. Nous ne